



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DES  
MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

12 - INFORMATION  
COMMUNICATION

## F) DIVERS

**Objet : Revue REK n° 2**

---

### DESTINATAIRES

Bureaux des syndicats  
Conseillers Fédéraux

Circulaire n° S-2004-155

Paris, le 22 Octobre 2004

---

Chère Consœur, Cher Confrère,

Comment permettre l'autonomie d'exercice du masseur-kinésithérapeute ?  
Comment aider la masso-kinésithérapie à muter d'un statut socio-professionnel d'agent prescrit à celui d'auteur prescripteur à l'instar des chirurgiens-dentistes ?  
Comment autoriser les masseurs-kinésithérapeutes à décider et à modifier avec le patient les choix :

- de leurs critères et indicateurs d'évaluation de santé ?
- de leurs modèles théoriques de masso-kinésithérapie ?
- de leurs référentiels ?
- de leurs discours et attitudes de soins ?
- de leurs programmes et techniques de soins ?

La synthèse des Assises de Toulouse est claire. Les productions des résultats de recherche constituent la première étape indispensable.

Les travaux de recherche en masso-kinésithérapie permettront d'étudier nos pratiques, de construire des référentiels (éducatifs, techniques, psychologiques, sociaux, préventifs ...), de valider et stabiliser des modèles et des théories en masso-kinésithérapie. Actuellement, les travaux de recherche se réalisent au sein de chaque discipline (médecine, chimie, sociologie ...) dans des laboratoires habilités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La revue REK a pour fonction, entre autres, de didactiser et de diffuser les travaux déjà réalisés en masso-kinésithérapie.

Le numéro 2 de REK vient de paraître. Le premier article de ce numéro écrit par Christian Roux, Professeur des Universités, historien d'origine, montre, entre autres, la nécessité de produire des savoirs savants et leurs applications technico-pratiques spécifiques à la profession et de les didactiser.

Les articles concernant le thème "Kinésithérapie et ostéopathie" rendent compte des difficultés présentes et à venir de cette problématique.

Les articles axés sur le thème "Kinésithérapie et évaluation" font la preuve sur le plan scientifique, administratif et politique de la maturité de notre profession pour se constituer en discipline.

24, rue des Petits Hôtels  
75010 PARIS

Tél : 01.44.83.46.00

Fax : 01.44.83.46.01

Minitel 36 15 KINE

Internet : [www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)



Enregistrée  
sous le  
numéro  
13.366

---

### MOTS CLEFS

REK N°2	Assises de Toulouse	Octobre 2004		
---------	------------------------	--------------	--	--



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DES  
MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Il est montré que les masseurs-kinésithérapeutes enseignants et/ou praticiens possèdent les compétences de se distancier de leurs pratiques à l'aide de différents modèles théoriques, de passer d'un modèle théorique et ses applications technico-pratiques à un autre en fonction de l'évaluation complexe, de questionner le sens de leurs activités, de créer, d'élaborer une véritable "praxis", d'inventer à partir de normes, de référentiels et de la singularité de la personne en difficulté de santé (demandes, projets, besoins, émotions...). Les masseurs-kinésithérapeutes utilisent au cours de leurs activités une compétence d'expertise créatrice au nom de la qualité et de la Loi du 4 mars 2002 qui se différencie d'une soumission normative efficiente sur des objets dont toutes les variables sont contrôlables mais peu valable dans la relation humaine, évolutive, inhérente à la masso-kinésithérapie. L'évaluation kinésithérapeutique se confond avec l'acte de rééducation... Le patient devient avec le masseur-kinésithérapeute coévaluateur, codécideur, coconstructeur du projet et du programme de rééducation.

REK démontre aux pouvoirs publics que la profession possède les compétences pour se constituer en discipline responsable et autonome dans son enseignement auprès des étudiants et dans son exercice auprès des personnes en difficulté de santé. La discipline permettra de délivrer des doctorats d'exercice à tous les masseurs-kinésithérapeutes, des doctorats de recherche aux enseignants-chercheurs et d'ouvrir des laboratoires de recherche en sciences et techniques de la masso-kinésithérapie.

Je vous remercie de diffuser le bon de commande de REK à tous les masseurs-kinésithérapeutes.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, chères Consœurs, chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Franck GATTO  
Directeur de rédaction de ReK

24, rue des Petits Hôtels  
75010 PARIS

Tél : 01.44.83.46.00

Fax : 01.44.83.46.01

Minitel 36 15 KINE

Internet : [www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)



Enregistrée  
sous le  
numéro  
13.366

MOTS CLEFS				
REK N°2	Assises de Toulouse	Octobre 2004		

# recherches en kinésithérapie



**Les sciences et techniques de la kinésithérapie produisent et utilisent des théories, des modèles, des discours et des techniques différents de ceux utilisés dans des disciplines scientifique connexes. La revue Recherches en kinésithérapie (ReK) a pour mission de montrer et de défendre cette position.**

**Bon de commande**  
à photocopier

## **Tarifs individuels**

### **France et étranger**

- Particuliers **25 €**  
 Étudiants (*sur justificatif*) **15 €**

## **Tarifs institutions**

- France** **35 €**  
**Étranger** **45 €**

### **À retourner avec votre règlement à la SPEK**

**24, rue des Petits Hôtels, 75010 Paris**  
Tél. : 01 44 83 46 46 – Fax : 01 44 83 46 47

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone .....  
E-mail : .....

Ci-joint, mon règlement d'un montant de ..... € pour ..... revue(s) n° 2 par :

Chèque n° .....  
ou  
CCP n° .....  
à l'ordre de la SPEK

CB n° : .....  
Date d'expiration : ...../.....

Le ..... *Signature obligatoire*

- *Exercice*  libéral  salarié
- *Date de naissance* ...../...../.....
- *Année du D.E.* .....